

COURS DE 324 : TENDANCES STYLISTIQUES

ÉLÉMENTS DE PRAGMATIQUE

Introduction

I- Ancrage épistémologique

II- Les types de pragmatique

III- Les actes de langage et les implicateurs

Conclusion

INTRODUCTION

Le mot "pragmatique" a deux entrées lexicographiques comme adjectif et comme substantif.

—Comme adjectif, pragmatique signifie ce qui est fondé sur l'étude des faits, ce qui concerne l'action, ce qui accorde la première place à l'action, à la pratique.

—Comme substantif, la pragmatique est une branche de la linguistique qui étudie l'usage que les interlocuteurs en situation de communication peuvent faire de la langue en même temps qu'elle étudie les conditions de cette situation d'énonciation.

C'est cette seconde définition que nous retiendrons dans le cadre de ce cours.

Cette discipline est fort jeune ; elle est née de la philosophie du langage et commence à se développer en France aux alentours de 1980. Elle pose comme domaine de recherche un problème de délimitation car ses origines sont hétérogènes. Cela veut dire qu'elle ne constitue pas pour l'heure, ni une théorie unique, ni domaine de recherche rigoureusement. Pour résoudre ce problème, nous reprenons à notre compte ces

propos de Madeleine Grawitz : « (...) Le champ des études sur le langage est partagé entre deux grands domaines, leur prenant en charge des systèmes de la langue au sens saussurien, l'autre considérant plutôt le langage comme discours ; c'est-à-dire dans son efficacité sociale. C'est ardemment le second aspect qui intéresse le plus directement les sciences sociales. ».

C'est en particulier l'effort de la pragmatique qui reproche au structuralisme d'avoir coincé le sujet parlant du système de la langue et d'avoir séparé le langage de la langue et d'avoir séparé le langage de son contexte d'énonciation et alors même qu'une analyse adéquate des structures linguistiques montre que leur présence est déterminante.

Pour revenir à la pragmatique, nous disons que même si ses caractéristiques diffèrent d'un théoricien ou d'une école à une autre, celle-ci est née à partir d'une réflexion qui a des conséquences sur les sciences du langage.

I- ANCORAGE ÉPISTÉMOLOGIQUE

La pragmatique est la discipline qui s'intéresse à l'étude du système linguistique. Elle a une identité propre car ses orientations prennent le contre-pied de la linguistique issue du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure.

En effet, la pragmatique n'est pas la linguistique parce que leurs objets ne sont pas rigoureusement les mêmes.

La linguistique décrit la langue considérée comme un système sous-jacent de signes. Elle évacue dès lors la parole.

L'objet de la pragmatique est la construction des modèles qui exerce une prise directe sur les usages du langage. La parole plus précisément son objectif est de décrire l'activité d'énonciation des locuteurs à partir de la notion de sujet. Elle accorde par conséquent un intérêt aux déterminations contextuelles de l'expression. D'un autre point de vue, lorsque la linguistique étudie la valeur sémantique d'une phrase ou d'un mot, elle ne prend en compte que les seules contraintes grammaticales.

La pragmatique quant à elle étudie ces valeurs sémantiques en tenant compte du contexte. Elle tient donc compte de l'implicité ou encore des inférences. Ainsi donc, la linguistique a pour spécialité les normes internes de la langue (sans tenir compte du contexte) alors que la pragmatique a pour spécialité les normes contextuelles.

Toutefois, la pragmatique embrasse la linguistique puisqu'elle part de cette norme interne à laquelle elle ajoute les normes externes ; d'où la centralité de notion de contexte en pragmatique.

—Le contexte : c'est l'environnement linguistique dans lequel est utilisé un texte (il s'agit des éléments intralinguistiques) ; la position à laquelle renvoie une phrase.

—Le contexte social : c'est l'organisation interne d'une société, ses tensions, ses sous-groupes, etc. Il s'agit de tous les matériaux linguistiques produits à l'intérieur de la société ; dès lors, les caractéristiques particulières de tel contexte ou telle société permettant de comprendre telle ou telle utilisation d'un terme.

—Le contexte interpersonnel : il concerne l'interaction entre les personnages en rapport avec leur statut ou leur posture. On pose les questions "Qui sont-ils ? Quel est leur statut social ou institutionnel qui justifie qu'il me parle de telle ou telle manière, qu'il me tient tel ou tel propos ?

II- LES TYPES DE PRAGMATIQUE

La pragmatique s'est développée grâce aux travaux de John Austin dans son ouvrage intitulé "How to do things with words" ("Quand dire c'est faire" ou plus large "Comment faire les choses avec des mots"). Ces paroles correspondent à une action ; également avec Grice sur l'implicite.

Pour Austin, dire quelque chose c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont on parle mais c'est aussi « faire » ; c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur ; voire sur le monde environnant ; dira-t-il "parler" c'est échanger et c'est échanger en changeant.

Dans le cadre d'une théorie du langage, Austin met sur pied deux catégories d'actes : les actes performatifs et les actes perlocutoires.

Les énoncés performatifs sont dans la théorie austiniennes ceux qui ont la propriété de pouvoir, dans certaines conditions, d'accomplir l'acte qu'ils désignent ; c'est-à-dire de faire quelque chose du seul fait de le dire.

Exemple : Il fait chaud.

Dans cette phrase, c'est un acte affirmatif mais en réalité le locuteur voudrait que l'on ouvre les fenêtres : il nous fait agir.

–On peut parler ainsi d'énoncé performatif direct (le locuteur commande directement à l'interlocuteur d'agir. Ex : Sortez) et d'énoncé performatif indirect (le locuteur commande indirectement à l'interlocuteur d'agir. Ex : J'ai faim).

III- LES CATÉGORIES D'ACTES DE LANGAGE : LES IMPLICATEURS

John Austin distingue cinq catégories d'actes de langage performatifs à savoir :

1) Les verbatifs

Dans cette catégorie, le locuteur se prononce sur ce qu'il découvre à propos d'un fait ou d'une valeur.

2) Les exercitifs

Qui sont des actes de langage par lesquels le locuteur influence l'interlocuteur à travers un exercice de pouvoir.

3) Les promissifs

Qui sont des classes d'actes de langage qui traduisent la promesse.

Exemple : la publicité

Ou la prise en charge de quelque chose par le locuteur.

4) Les comportatifs

Qui constituent un groupe très disparate ayant trait aux attitudes et aux comportements sociaux.

5) Les expositifs

Qui sont les actes de langage qui expliquent les explications et les façons de voir.

Pour ce qui est de l'acte perlocutoires, Austin John le définit comme l'effet produit par l'acte performatif sur un interlocuteur.

Dans le même optique, John Searle propose à son tour une catégorie d'actes de langage susceptible d'influencer le sens et la signification du discours.

Il distingue :

1) Les actes assertifs

Qui sont des actes qui engagent la responsabilité du locuteur.

2) Les actes directifs

Qui sont des actes qui amènent l'interlocuteur à réagir ; à faire quelque chose à la suite de l'acte illocutoire du locuteur.

3) Les actes promissifs

Qui sont des énoncés qui obligent non pas le destinataire à faire quelque chose mais le destinataire lui-même.

4) Les actes expressifs

Qui permettent au locuteur d'exprimer ses états psychologiques.

5) Les actes déclaratifs

Qui consistent à exprimer le monde ; à déclarer les choses ou à donner les détails des choses.

Comme le font remarquer les pragmaticiens, nos conversations quotidiennes sont souvent ponctuées d'énoncés du type « Que veux-tu dire par là ? » ou encore « Ce n'est pas ce que je voulais dire » qui dénoncent de façon triviale et directe que les interlocuteurs ne sont pas parvenus à se comprendre. Chacun d'eux sait alors que la transposition littérale du message est insuffisante pour accéder au « vouloir dire » de l'émetteur. Ainsi, une même intention de dire peut se formuler en une infinité d'énoncés possibles.

L'IMPLICITE

Les notions d'implicite et d'inférence selon les auteurs sont diversement utilisées pour renvoyer à la même réalité.

Catherine Kerbrat-Orecchioni préfère utiliser le terme d'inférence à celui d'implicite lorsqu'elle écrit ceci : « Nous appelons inférence toute proposition implicite que l'on peut extraire d'un énoncé et déduire de son contenu littéral des informations de statut variable. ». Dans ce sillage, il convient tout d'abord de faire la distinction entre présupposé et sous-entendu dans un premier temps, ensuite, les insinuations et les équivoques.

—Les présupposés

Ils sont constitués de toute information qui, sans être ouvertement posée (sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre) est cependant automatiquement entraînée par la formulation de l'énoncé.

En d'autres termes, il s'agit des informations contenues dans les mots de la langue et que l'on peut appréhender si l'on distingue le code linguistique.

Exemple : "Jacques a cessé de fumer" présuppose que Jacques fumait auparavant.

"Il est parti malgré mes conseils" présuppose que je lui ai conseillé de ne pas partir.

Le présupposé est une information qui se déduit d'un mot présent dans l'énoncé et l'émetteur considère toute information non dite comme évidente.

Au niveau des formes, le présupposé peut se lire ou deviner grâce à :

-un adverbe : comme, déjà, toujours, encore, etc.

Exemple : Mes parents passent encore leurs vacances au village.

Cela présuppose que les parents étaient au village les vacances passées.

-un adjectif :

Exemple : J'irai au cinéma dimanche avec ma cousine préférée.

Cela présuppose que j'ai beaucoup de cousines

-un verbe :

Exemple : Je me suis réveillé à 8h ce matin.

Cela présuppose que dormais

—Les sous-entendus

Pour leur part, ils sont constitués de toute information susceptible d'être véhiculée par un énoncé donné mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif.

Ainsi, la simple connaissance du code linguistique ne suffit pas à interpréter correctement les sous-entendus. Il faut encore tenir compte des compétences logiques encyclopédiques, discursives, rhétoriques, pragmatiques, culturelles.

Le sous-entendu est donc ce que le discours ne dit pas.

Exemple : Jacques a cessé de fumer.

Cela sous-entend en contexte plusieurs choses :

- le tabac est nocif
- il a été conseillé par un médecin d'arrêter de fumer
- il aurait une maladie due au tabac
- il a été sensibilisé par une compagne anti-tabac
- il a connu un cas de maladie liée au tabac

Exemple : Mes parents passent encore les vacances au village

Sous-entend que :

- il fait bon vivre au village
- ils font des travaux champêtres
- ils aiment le village

Exemple : J'irai au cinéma avec ma cousine préférée

- elle est ma complice, elle me comprend mieux
- nous avons l'habitude d'y aller ensemble

LES INSINUATIONS

L'insinuation est un sous-entendu malveillant.

Exemple : C'est intelligent ce que tu fais là ! (Tu as encore commis une œuvre d'art : sous-entendu malveillant doublé d'ironie)

L'ALLUSION

C'est un propos qui évoque une personne ; une chose sans en faire expressément allusion.

Exemple : Le pays organisateur → Brésil

La mangeoire → le gouvernement

L'ÉQUIVOQUE

Est un genre qui crée la polémique ; la confusion ou l'amalgame.

Exemple : Tous ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous.

Grice a beaucoup travaillé sur l'implicite. Selon lui, si on s'intéresse à l'implicite c'est qu'il doit y avoir une règle de base qui gère la relation entre deux personnes et que l'on n'a pas encore mis à jour : c'est le principe de coopération qui pré définit tout échange.

Pour lui, il y a trois éléments essentiels dans un échange :

- Le principe d'informativité
- Le principe de cohérence
- Le principe de pertinence

TENDANCES STYLISTIQUES

I- Stylistique de l'expression/stylistique descriptive

II- Stylistique structurale

BIBLIOGRAPHIE

- Charles Bally, Traité de stylistique française, tome 1, Paris, Klincksieck ; Le Langage et la vie, Paris, Droz
- Combes Dominique, La Pensée et le langage, Paris, Ed universitaire, 1991
- Mazouzeau Jean, Précis de stylistique française, Masson et cie
- Molinié Georges, La Stylistique, Paris
- Stolz Clerc, Initiation à la stylistique
- Émile Benveniste, Problèmes de linguistique générale, Paris, Flammarion, tome 1 et 2
- Mendo Ze et al., S... comme stylistique, Paris, L'Harmattan

PROBLÈME DE DÉFINITION

La stylistique est l'étude des particularités d'écriture d'un texte. Elle trouve sa filiation dans la rhétorique ancienne et son aboutissement dans la linguistique moderne. Du reste, le paradigme du terme « stylistique » renvoie à la notion de style du latin "stilus" (poinçon de fer qui servait à écrire sur de la cire) par métonymie, le mot "style" a fini par désigner la manière spécifique d'écrire chez un écrivain/auteur. Par généralisation, on peut aussi parler du style d'une école ou d'une tendance littéraire (style de la négritude, style naturaliste, style romantique).

La stylistique elle-même ne s'est développée qu'à partir du dix-neuvième siècle. Il existe désormais deux approches différentes de la stylistique : la stylistique de la langue et la stylistique littéraire.

—La stylistique de la langue

Se développe après le structuralisme saussurien. Il s'agit de répertorier dans une langue naturelle tous les procédés d'expression lexicalisées pouvant révéler les états d'âme des sujets parlant.

—La stylistique littéraire

S'intéresse plutôt aux particularités du style d'un auteur. Il faut reconnaître avec Molinié qu'on peut envisager le style comme écart et le style comme élaboration.

Au-delà de ces deux approches, il s'est développé dans les différents courants modernes les tendances théoriques dans le champ de la stylistique. Pour l'essentiel, ce sont les tendances structuralistes (la stylistique fonctionnelle, la stylistique structurale, la théorie de l'énonciation...).

CHAPITRE I : LA STYLISTIQUE DE L'EXPRESSION (STYLISTIQUE EXPRESSIVE/DESCRIPTIVE)

L'expression est le fait d'exprimer la pensée par l'intermédiaire de la langue. La langue est composée de procédés d'énonciation : les morphèmes, les structures syntaxiques, les figures de rhétorique.

Par l'expression, la pensée s'actualise dans les formes linguistiques et l'étude de l'expression se situe entre la langue où on a les procédés d'expression et la pensée. L'expression est également complexe puisqu'elle comporte une triple valeur :

a—Valeur notionnelle et logique.

Exemple : Le ciel n'est pas bleu.

b—Valeur émotive plus ou moins inconsciente.

Exemple : Hélas ! le ciel n'est pas bleu.

c—Valeur impressionnante.

Exemple : Je vous assure que le ciel n'est pas bleu.

Les niveaux b et c constituent le champ de la stylistique expressive. Bally cherche donc à prendre conscience des fonctions du langage du point de vue de leur valeur connotative.

Une des préoccupations de Bally c'est l'analyse des variantes stylistiques pour une même idée ; chaque variante constitue une manière spécifique de l'exprimer. On en déduit que la synonymie est la base de la stylistique de l'expression.

Exemple : Ivan m'a tapé, frappé, dosé

Au cœur de la stylistique de l'expression, l'objet sera donc d'étudier le contenu affectif, naturel ou évocateur des procédés d'expression.

La stylistique conçue par Charles Bally peut se définir comme « une expression des faits d'expression du langage à partir de leur contenu expressif ou contenu affectif, d'où la dénomination "stylistique expressive". Son objet d'étude est l'identification et l'analyse des valeurs expressives et impressives propres aux procédés langagiers dont disposent les langues naturelles. Ces différentes valeurs sont liées à l'existence de différentes formes linguistiques exprimant la même idée, d'où la pertinence des variantes stylistiques. »

Toutes ces remarques amènent Bally à définir la stylistique comme une « étude des faits d'expression du langage organisés du point de vue de leur contenu affectif ; c'est-à-dire l'expression des faits de sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité. ».

I- LES PRINCIPES THÉORIQUES

1) L'opposition langue/parole

Disciple de Ferdinand de Saussure, Bally reprend à son compte la binarité structurale langue/parole. En réalité, cette binarité trouve une équivalence dans l'opposition code/message. Le message n'est qu'un choix effectué par l'usage de la langue dans le code afin de s'exprimer ; mais Saussure avait exclu de ce choix toute valeur expressive manifestant les sentiments du sujet parlant. C'est l'ensemble de ces valeurs que Bally réintègre dans le système saussurien. Il en fait désormais un objet d'étude donnant lieu à une linguistique de l'expressivité. Le système de signes saussurien purement

notionnel et significatif qu'on doit intégrer selon Bally : la dimension expressive du langage.

Ainsi, l'auteur circonscrit l'objet d'étude d'une stylistique qui inventorie de manière systématique les valeurs affectives des procédés d'expression. Cette recherche peut concerner toutes les composantes de la langue : la lexicologie, la syntaxe, la morphologie, la phonétique...

2) La conception synchronique de la stylistique

Bally estime que la stylistique de l'expression doit s'effectuer dans un cadre synchronique. C'est dans un système synchronique qu'une langue peut livrer la totalité de ses faits d'expression.

Exemple : La langue française à la Renaissance, chez les romantiques...

Ce qui fait dire à l'auteur que : « les faits de langage ne sont faits d'expression que dans la relation réciproque et simultanée qui existe entre eux. » ; ce qui presuppose que les faits d'expression ne manifestent leur pertinence que dans un système linguistique.

Les moyens d'expression étant entre eux dans un état de relativité, ils ne forment pas un ensemble par leur nombre mais plutôt par leur opposition dans le système. De cette opposition émerge le fait d'expression dans toute son expressivité.

3) La conception psychologique de la stylistique

Dans son approche fondamentale, la stylistique de l'expression repose également sur le principe : « d'une interdépendance de la langue et de la psychologie. ». On postule que l'étude d'une langue ne peut se limiter à une analyse de ses constituants linguistiques. La langue fonctionne sur l'observation ou bien le postulat de ce qui se passe dans l'esprit d'un sujet parlant au moment où il s'exprime. Il s'agit d'un facteur psychologique. Selon cette remarque, le langage peut se définir comme manifestation de phénomènes psycho-socio-cognitifs ; c'est-à-dire « un ensemble de moyens d'expression simultanés aux faits de pensée dont ils ne sont qu'une autre face, la face tournée vers le dehors. Par exemple l'expression de la colère. Puisque c'est le contenu affectif du langage qui intéresse l'analyste, il s'intéressera davantage « des structures linguistiques en elles-mêmes et de leur valeur expressive en général. ». On a donc affaire à une stylistique de la langue ; la langue lexicalisée et/ou grammaticalisée dont l'outil principal est le dictionnaire.

II- LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE EN STYLISTIQUE EXPRESSIVE

L'origine de cette méthodologie se trouve dans un premier ouvrage que Bally avait publié en 1905, *Précis de stylistique*. Il aborde dans ce livre un objet intitulé « le langage subjectif ». Pour ce fait, il s'inspire des analyses de Michel Breal qui a écrit un livre intitulé *Essai de sémantique ; science de signification*.

À la lecture de Breal, Bally procède à des pertinentes mises au point au sujet de la stylistique et de son objet :

- La stylistique est presque toute entière dans la lexicologie mais ne se confronte jamais avec elle.
- La stylistique reçoit beaucoup de lumière de la sémantique mais n'en est jamais tributaire.
- La stylistique n'est pas l'étude du style

Karabetian peut observer que Bally essaie de cerner la subjectivité langagière « en passant en revue divers critères appartenant à la méthodologie grammaticale : les intonations, le langage exclamatif, les modifications syntaxiques, le renversement logique des termes de l'énoncé, l'ellipse, l'interrogation, etc. »

III- LES JALONS DE L'ANALYSE

En stylistique descriptive, la démarche réside sur deux opérations : la délimitation et l'identification.

—Délimiter c'est tracer dans l'agglomération les faits de langage dont il fait partie, ses limites propres, celles qui permettent de l'assimiler à une unité de pensée (axe syntagmatique).

—Identifier c'est procéder à cette assimilation en définissant le fait d'expression et en lui substituant un terme d'identification (axe paradigmique).

Exemple : Les soldats surmontèrent avec ardeur les difficultés de cette route... Ils gravissaient ces sentiers d'escapes chantant au milieu des précipices rêvant la conquête de cette Italie où ils avaient goûté tant de fois les jouissances de la victoire

Charles Bally, tome 2, *Traité de stylistique*

=> Surmonter les difficultés : préserver (ici on prend la connotation qui est de l'ordre de l'expressivité)

=> Goûté les jouissances de la victoire : savourer sa victoire.

Dans la délimitation, il faut tenir compte du contexte et ensuite du plan syntagmatique ; tandis que pour l'identification, il faut inventorier un certain nombre de mots ayant à peu près le même sens du mot (synonyme).

Au terme de l'opération, une semi-synonymie viendra se greffer sur le terme d'identification afin d'en révéler la connotation.

Exemple : Mon Dieu, faites-moi la grâce de trouver la servitude douce et de l'accepter sans murmures. Nous sommes peut-être plus agréables à vos yeux pour cela

=> La grâce de trouver la servitude douce : l'humilité (ici, on perd le côté expressif ; il y a ici une connotation meliorative).

Cette démarche induit la comparaison sur le plan paradigmique du langage car un fait d'expression avec ses valeurs expressives est implicitement comparé à un autre terme sans connotation.

La stylistique, de cette démarche, demeure proche de la sémantique de Breal qui préconise l'analyse de l'élément subjectif ; voire affectif des termes d'une langue.

L'originalité de Bally consistera à montrer que ces éléments subjectifs viennent s'ajouter à une signification première qui est de l'ordre de la dénotation.

IV- LA MOLÉCULE EXPRESSIVE

On prend un champ lexical dans un état de langue décliné en série synonymique, enfin on classe les éléments de cette série du plus expressif au moins expressif.

Exemple : le champ lexical de la tromperie

- 1) tromper
- 2) se tromper de quelqu'un
- 3) se jouer de quelqu'un
- 4) leurrer
- 5) duper
- 6) rouler quelqu'un dans la farine
- 7) abuser quelqu'un

8) abuser de quelqu'un

TAF : La molécule expressive du champ lexical de garçon.

V- LES EFFETS EXPRESSIFS DANS LE LANGAGE

La stylistique de l'expression repose sur une démarche précise. La prise en compte des connotations qui s'attachent aux mots suivant leur champ d'emploi (registre). De même, les connotations ne traduisent que les sentiments particuliers d'un locuteur vis à vis de son interlocuteur au sujet d'un objet de communication (ce dont on parle).

La stylistique expressive sera donc une étude de ces connotations qui accompagnent la communication courante. Ces connotations colorent le sens immédiat et objectif des mots.

Exemple : crash : -> d'avion : choc violent qui produit des étincelles

Flash : -> instantanéité de la lumière

Gigantesque : -> immensité

Mignonnette : -> affection, délicatesse

Ces mots sont des caractérisants intrinsèques.

La nature des connotations affectives dans le langage est double selon qu'il s'agit des effets naturels ou des effets par évocation.

a) Les effets naturels

Ils forment pratiquement une relation entre la forme du mot et son sens.

Exemple : les procédés de caractérisation intrinsèque.

Le signe est motivé (du point de vue du signifiant) et les connotations qui en découlent viennent enrichir le sens dénotatif. Selon Charles Bally, on a affaire à un effet naturel quand « en entendant prononcer un mot nous éprouvons une impression agréable ou désagréable que la réflexion fasse. Rien à ajouter d'essentiel à cette impression première ; il en va de même lorsqu'une expression nous fait voir une chose avec des proportions ou une intensité frappante ; et enfin quand le fait de langage éveille en nous une impression de beauté, de grâce, de joliesse... ».

b) Les effets par évocation

Ils procèdent non pas de la forme des mots mais de leur emploi. Dans ce cas, le mot

évoque son milieu d'origine et en entendant le mot hors de son contexte initial on a son origine sociolectale.

Exemple : L'argot des malfaiteurs « plumer un pigeon », « se faire caroller » -> se faire bastonner

« se mettre à table » -> passer aux aveux

« avoir passé l'arme à gauche » -> mourir

« commander à la baguette » -> être rigoureux

« donner du bec et de l'aile » -> faire des efforts

« avoir la bertue » -> se faire des idées fausses

« être sur la braise » -> être dans une grande angoisse

« coiffer Sainte Catherine » -> atteindre 25 ans sans être marié »

« loger le diable dans sa bourse » -> être fauché

CHAPITRE II : LA STYLISTIQUE STRUCTURALE

Elle trouve ses origines dans le développement de la critique formelle, en Europe et aux USA : c'est ce qu'on appelait le formalisme.

Les pionniers de cette approche sont les chercheurs russes qui dans les années 1920 proposent les méthodes d'analyse immanentistes des textes littéraires. Dans cette optique, la stylistique s'attachera à cerner dans les énoncés les éléments expressifs qui imposent au potentiel lecteur des modalités spécifiques de décodage.

Rifaterre fera donc valoir que la stylistique structurale étudie dans l'énoncé linguistique « ceux de ses éléments qui sont imposés au décodeur, la façon de penser de l'encodeur ; le rendement linguistique lorsqu'il s'agit de transmettre une forte charge d'information. ».

Cette stylistique va donc orienter ses investigations sur les textes littéraires. Contrairement à celle de l'expression qui se base sur l'expression.

I- L'IMMANENTISME DU FAIT STYLISTIQUE

Comme les formalistes russes et français, l'on trouve successivement l'un des principes qu'un texte littéraire constitue un système combinatoire de signes et cela à l'intérieur d'une langue donnée. Dans le texte littéraire perçu comme une unité, il revient au lecteur d'établir des corrélations fonctionnelles. Toute étude stylistique du texte ne peut reposer que sur une identification et une description des structures formelles en corrélation.

Par cette approche, l'œuvre échappe à une analyse reposant sur des motivations extérieures à elles-mêmes (pas d'histoire, pas de psychologie, pas d'anecdotes). L'œuvre est perçue comme une entité immanente où la forme est un pattern de mots ; c'est-à-dire un modèle taillé. En prenant le texte comme une entité autonome, on cherche plus forcément à établir son articulation à la fonction référentielle du langage. Avec Barucco, on dira que la stylistique structurale part du principe simple que « les éléments d'un texte ne doivent jamais être considérés ponctuellement mais toujours comme les composants fonctionnels d'un ensemble organique. »

Exercice :

- Soit le poème « La Laitière et le pot au lait ». Du point de vue de la stylistique structurale, étudiez les pensées et les paroles rapportées dans le texte.
- Soit la pièce de théâtre Les plaideurs de Jean Racine. Identifiez, recensez et analysez tous les faits d'expression.

II- LA PERTINENCE DU DÉCODEUR

D'après Roman Jakobson, l'acte de langage est le résultat d'un processus de communication initié par l'interlocuteur et orienté vers un décodeur. Ainsi conçu, le texte littéraire est un énoncé produit par un auteur à l'intention d'un lecteur virtuel. Le lecteur est l'instance de réception.

Partant de ce principe, la stylistique structurale cible davantage la réception des textes littéraires ; et on peut donc considérer comme « une stylistique de décodage. ». Aussi, Rifaterre (1971) estimera que la tâche de la stylistique est « d'étudier le langage du point de vue du décodeur puisque ses réactions, ses hypothèses sont autant de jugements de valeur ou encore des réponses aux stimuli encodés dans la séquence verbale. ».

Le décodeur apparaît comme informateur qui fournit des indices du stimul encodés dans un texte et le groupe d'informateurs utilisé pour chaque stimulus sera appelé archilecteur.

Moyennant l'archilecteur, la stylistique structurale accorde donc une grande importance au décodeur ; c'est ce dernier qui a la faculté de percevoir le caractère spécifique du fait stylistique.

III- LE SURCODAGE DU FAIT DE STYLE

La notion de surcodage constitue la pierre angulaire de la stylistique structurale ; ce qui nous conduit à définir le style comme « un soulignement emphatique » ajouté à l'information transmise à la structure linguistique sans altération de sens. Grâce au surcodage, les segments expressifs de l'énoncé s'imposent à l'attention du lecteur. Le style va donc apparaître dans ce cas comme une mise en relief qui permet à certains éléments de l'énoncé de rendre visible, voire remarquable tout leur potentiel de littéralité. Par conséquent, le lecteur ne peut les omettre sans mutiler le texte.

Exemple : L'Adieu aux armes, Ernest Hemingway

Dans cette approche, l'on a donc affaire à des effets esthétiques allant de pair avec des séquences linguistiques et qui créent une discontinuité dans le texte lors du processus de lecture.

Soit le texte :

- 1) Ce jeune dieu, qui au plus vieux commande (périphrase stylistique)
- 2) Qui par le ciel, qui par la terre court
- 3) Voyant un jour les dames de la cour
- 4) Remonte aux cieux...

Ronsard

=> Cette périphrase stylistique a pour effet de décrire et d'attirer l'attention du lecteur ; elle crée ici un effet de style.

=> « jeune dieu » : la jeunesse ici traduit un effet d'insouciance.

L'expression dû ici à la caractérisation se met ainsi en exergue dans le poème créant une rupture structurale par rapport au contexte.

IV- L'ENCRAGE ÉPISTÉMOLOGIQUE

La stylistique de Rifaterre trouve sa genèse dans le structuralisme dont le premier cercle fut les phonologues de Prague et dont l'un des représentants demeure Roman Jakobson. Cette tendance stylistique bénéficie également de l'apport méthodologique des formalistes russes tels que Vladimir Propp qui a publié Morphologie du conte russe. Il s'agit d'une illustration des analyses structurales du texte littéraire. C'est dans la même optique que Roman Jakobson proposera L'Analyse stylistique des fonctions du langage.

Deux phénomènes méritent une explication : la primauté de la fonction poétique et la percevabilité du fait stylistique dans les structures linguistiques.

—Pourquoi la primauté de la fonction poétique ?

Parce que la fonction poétique c'est la littérarité et le langage ne parle que de la créativité : c'est l'esthétique. C'est la seule fonction où le langage parle de lui-même. La fonction publique/stylistique est autotélique ; c'est-à-dire orientée vers la qualité esthétique de la séquence verbale. Dans ce cas, l'énoncé semble ne suffire à lui-même ; n'a rien à voir d'autres buts que lui-même.

Michael Rifaterre a reformulé ce paradigme. Au lieu de parler de fonction poétique, l'auteur parle plutôt de fonction stylistique. Le concept de fonction stylistique présente un avantage. Il prend en compte non seulement les textes poétiques mais aussi toutes les formes de production littéraire (théâtre, roman, nouvelle).

De plus, cette « fonction stylistique se manifestera dans tous ces facteurs du processus d'encrage qui ont pour effet de mettre une séquence textuelle en valeur. ».

Il s'agit de l'aspect rhétorique du texte : images, diction, connotation.

—La percevabilité du fait de style

En stylistique, le texte est défini comme une entité structurale : c'est un petit système sémiotique où l'on peut procéder à une description des éléments linguistiques en établissant des corrélations au niveau phonique, lexical, morphologique...

Barucco estime qu'au sein de l'entité texte, on assiste à des articulations internes suivant le principe d'identité, d'apposition. En fait, le signe linguistique fonctionne en qualité d'unité distinctive par ses contrastes discrets.

Dans cette optique, les formalistes français élaborent un modèle de relation qui doit non seulement rendre compte de la distribution et de l'interaction des composantes

d'un texte, mais aussi justifier l'unicité du texte corpus en tant qu'objet d'analyse. Ces critiques affirment alors la coexistence des significations pour chaque unité signifiante selon le symbolisme des signes dont le texte est constitué d'où la distinction des trois catégories de sens :

a) Le sens dans la langue

C'est le sens dont le code est commun à tout le monde

b) Les restrictions imposées à ce sens par le contexte

c) Le sens structural ou le sens dans le système sous-jacent au texte.

Exemple : « Les animaux malades de la peste » La Fontaine

« Et quant au berger, l'on peut dire qu'il était digne de tous les maux

Étant de ces gens-là qui sur les animaux se font une chimérique empire

Ainsi dit, le renard et flatteurs d'applaudir on osa trop approfondir du tigre ni de l'ours »

—Premier sens

On prendra le lexème "applaudir" comme verbe par opposition au substantif. Comme infinitif, il ne traduit qu'un procès virtuel.

—Deuxième sens

Dans ce contexte, il produit un effet stylistique qui est la spontanéité dans le procès. Cet effet stylistique va contrôler la parodie.

L'effet stylistique de l'infinitif de narration ne se manifeste véritablement que grâce aux contrastes qui existent entre cette construction verbale et les autres temps verbaux au passé simple.